

Ville de
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal
(par vidéoconférence)
7 février 2022 à 16 h 30
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale
Mme Geneviève Dubuc, conseillère municipale
M. Luc Martel, conseiller municipal
Mme Carole Viau, conseillère municipale

SONT ABSENTS

M. Jacques Gariépy, maire

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Caroline Vinet

La séance débute à 16 h 37

- 1** Ouverture de la séance
 - 1.1** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2** Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2** Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1** Adjudication – Étude d'aménagement urbain – 2021-GE-02-SP
 - 2.2** Adjudication – Services professionnels en hydrologie et ingénierie d'infrastructures vertes – 2021-GE-42-SP
 - 2.3** Autorisation de dépenses des membres du conseil
 - 2.4** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 554-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la réhabilitation et l'étanchéisation de parties du réservoir du chemin du Lac-Millette
- 3** Varia
- 4** Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-02-056 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 février 2022 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2022-02-057 2.1 ADJUDICATION – ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT URBAIN – 2021-GE-02-SP

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 21 janvier 2022 pour une étude d'aménagement urbain (Appel d'offres 2021-GE-02-SP);

ATTENDU que la Ville a reçu 7 soumissions présentées par :

Nom du soumissionnaire
AECOM Consultants
Lemay
Stantec Experts-conseils ltée
WSP Canada Inc.
Brodeur Frenette S.A.
BC2 Groupe conseil inc.
L'Atelier urbain aménagement et urbanisme

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

ATTENDU le rapport au conseil de la secrétaire du comité de sélection en date du 3 février 2022;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour une étude d'aménagement urbain, soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Brodeur Frenette S.A., pour un montant de 271 341 \$, taxes incluses, le tout selon les taux horaires et les prix forfaitaires inscrits au bordereau.

QUE M. Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le *Règlement d'emprunt 533-*

2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 840 000 \$ pour les services professionnels sur plusieurs rues dans le secteur urbanisé.

QUE toute subvention applicable pourrait également être affectée au paiement de cette dépense.

2022-02-058

2.2 ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROLOGIE ET INGÉNIERIE D'INFRASTRUCTURES VERTES – 2021-GE-42-SP

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 14 janvier 2022 pour les services professionnels en hydrologie et ingénierie d'infrastructures vertes (Appel d'offres 2021-GE-42-SP);

ATTENDU que la Ville a reçu une soumission présentée par :

Nom du soumissionnaire
JFSA Experts-conseils en ressources hydriques et en environnement

ATTENDU l'analyse du comité de sélection de la soumission reçue;

ATTENDU le rapport au conseil de la secrétaire du comité de sélection en date du 3 février 2022;

ATTENDU qu'une erreur cléricale a été corrigée au bordereau de soumission, aux items 2.2 et 3.4, en les inscrivant aux montants respectifs de 6 000 \$ et 12 000 \$;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour les services professionnels en hydrologie et ingénierie d'infrastructures vertes, soit adjugé à la firme ayant obtenu un pointage adéquat pour l'ouverture de l'enveloppe de prix, soit JFSA Experts-conseils en ressources hydriques et en environnement, pour un montant de 632 017,58 \$, taxes incluses, le tout selon les taux horaires et les prix forfaitaires inscrits au bordereau.

QUE M. Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- Un montant de 50 000 \$ pris à même l'excédent de fonctionnement affecté (gestion des eaux pluviales);
- Un montant de 50 000 \$ pris à même l'exercice financier 2022;
- Le solde du montant à même le *Règlement d'emprunt 533-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 840 000 \$ pour les services professionnels sur plusieurs rues dans le secteur urbanisé.*

QUE toute subvention applicable pourrait également être affectée au paiement de cette dépense.

2022-02-059

2.3 AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Carole Viau et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

Activité	Date et lieu	Coût/pers.	Membre	Total
Loisirs Laurentides : Formation en loisir pour les nouveaux élus	16 février 2022 (en ligne)	34,49 \$	Marie-José Cossette	34,49 \$

2022-02-060

2.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 554-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION ET L'ÉTANCHÉISATION DE PARTIES DU RÉSERVOIR DU CHEMIN DU LAC-MILLETTE

Madame la conseillère Geneviève Dubuc donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 554-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 421 000 \$ pour la réhabilitation et l'étanchéisation de parties du réservoir du chemin du Lac-Millette* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

3 VARIA

2022-02-061 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 16 h 42.

Caroline Vinet

Yan Senneville

Mairesse suppléante

Greffier adjoint